

PROCÈS-VERBAL

De la séance **ordinaire** du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h 15, le 18 novembre 2004.

Sont présents formant quorum:

- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis

Est également présent :

M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Est absent :

Marc Rondeau, directeur général

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2004-84

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 7 : Forum métropolitain 2004

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 21 octobre 2004

Résolution n° C-2004-85

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 21 octobre 2004.

Adoptée

Rapport de consultation sur la vision stratégique de développement du territoire de la CMQ

Résolution n° C-2004-86

Sur proposition de M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du Rapport de consultation sur le Projet d'énoncé de vision stratégique de développement du territoire de la CMQ.

Référence: Mémoire du 12 novembre 2004

Responsable: Coordonnateur aux communications et consultations

Adoptée

Demande d'avis du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir sur le règlement No RV-2004-02-71 de la Ville de Lévis modifiant son RCI No 1997-01

Résolution n° C-2004-87

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'émettre un avis favorable au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir en regard du règlement RV-2004-02-71 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 1997-01 de la Ville de Lévis.

Référence: Mémoire du 10 novembre 2004

Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Demande d'avis du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir sur le règlement No RV-2004-02-72 de la Ville de Lévis relativement à une modification au schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière

Résolution n° C-2004-88

Sur proposition de M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'émettre un avis favorable au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir en regard du règlement RV-2004-02-72 de la Ville de Lévis modifiant le règlement 1987-03 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière.

Référence: Mémoire du 10 novembre 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Dépôt et présentation de l'étude portant sur les emplois liés à la Capitale

Résolution n° C-2004-89

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de l'étude présentée par Monsieur Pierre Mainguy, économiste, intitulée *Étude sur les emplois liés à la Capitale*.

Référence: Mémoire du 12 novembre 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Étude portant sur les emplois liés à la Capitale

Résolution n° C-2004-90

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a adopté en mai 2004 un plan de modernisation de l'État qui a, entre autres, pour conséquences de réduire le nombre d'employés de la fonction publique d'ici 2013 ;

ATTENDU que dans le cadre de la réalisation du Plan des grands enjeux du développement économique, la Communauté métropolitaine de Québec a confié un mandat d'étude à M. Pierre Mainguy, économiste, portant sur les emplois liés à la Capitale et les effets du plan de modernisation de l'État ;

ATTENDU que les principales conclusions de cette étude indiquent que le plan de modernisation de l'État pourrait avoir pour effet de faire perdre plus de 15 000 emplois sur le territoire de la CMQ au cours des 10 prochaines années ;

ATTENDU qu'on peut supposer que ces emplois ne seront pas remplacés puisqu'aucune stratégie ou mesure compensatoire n'a été adoptée en ce sens ;

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

De confier à la Commission Développement économique et tourisme de la CMQ, dans le cadre de ses travaux portant sur le Plan des grands enjeux du développement économique, le soin d'examiner des avenues de solutions possibles afin de pallier aux conséquences économiques négatives reliées au plan de modernisation de l'État et d'en faire rapport au conseil de la CMQ.

Référence: Mémoire du 12 novembre 2004
Responsable: Commission Développement économique

Adoptée

Monsieur Jacques Jobin et madame Danielle Roy-Marinelli quittent la rencontre.

Bordereau d'information

Résolution n° C-2004-91

Sur proposition de M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 04-11 en date du 18 novembre 2004 contenant les points suivants :

1. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 16 juin 2004.
2. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 17 juin 2004.
3. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 5 juillet 2004.
4. Lettre datée du 26 octobre 2004 de l'attaché politique du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2004-76 – Composition pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles adoptée par le conseil de la CMQ.
5. Lettre datée du 22 octobre 2004 du ministre Jean-Marc Fournier adressée au préfet de la MRC de Portneuf concernant le règlement No 270 adoptée par la MRC de Portneuf (Résolution C-2004-55 de la CMQ).
6. Lettre datée du 15 octobre du directeur général du CLD de la Côte-de-Beaupré datée du 15 octobre 2004 adressée au président accompagnée d'une résolution sur le Cap Brûlé.
7. Lettre datée du 15 octobre 2004 du président adressée au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parc concernant le TNO Sault-au-Cochon / Cap Brûlé.
8. Lettre datée du 15 octobre 2004 du président adressée au ministre de l'Environnement concernant le TNO Sault-au-Cochon / Cap Brûlé.
9. Lettre datée du 20 octobre 2004 du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs adressée au président concernant le TNO Sault-au-Cochon / Cap Brûlé.
10. Lettre datée du 27 octobre 2004 du président adressée au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs concernant le TNO Sault-au-Cochon / Cap Brûlé.
11. Lettre datée du 3 novembre 2004 de l'attaché politique du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2004-78.
12. Lettre datée du 27 octobre 2004 du directeur de cabinet du ministre de l'Environnement adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2004-76.
13. Courriel daté du 4 novembre 2004 du MAMSL adressé au secrétaire-trésorier concernant le règlement 155-2004 adopté par la MRC de Lotbinière.
14. Lettre datée du 27 octobre 2004 du président de l'Office national de l'énergie adressée au ministre de l'Environnement du Canada concernant le projet Rabaska – Rapport sur la détermination du processus d'évaluation environnementale.

15. Lettre datée du 26 octobre 2004 du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressée au président de la CMQ concernant l'octroi d'une subvention de 15 000 \$ pour la tenue du Forum métropolitain 2004.
16. Lettre datée du 25 octobre 2004 du directeur de cabinet du ministre de l'Environnement adressée au secrétaire-trésorier accusant réception de la résolution C-2004-78.

Adoptée

Représentations de la CMQ relativement au règlement du gouvernement sur la compensation aux municipalités pour le service de la collecte sélective

Résolution n° C-2004-92

ATTENDU que le ministre de l'Environnement a annoncé ce 18 novembre 2004 l'adoption par le gouvernement du règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles;

ATTENDU que les entreprises productrices devront en vertu de ce règlement compenser les municipalités des coûts qu'elles assument pour la collective sélective jusqu'à un maximum de 50 % des coûts nets et un maximum de 20 millions de dollars annuellement;

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté une résolution le 21 octobre dernier (C-2004-76) demandant que les municipalités soient compensées à 100 % pour le service de la collecte sélective;

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

De faire, via la président de la CMQ, des représentations auprès du ministre de l'Environnement et du Gouvernement du Québec pour souligner la déception de la CMQ et réitérer sa position que les municipalités soient compensées à 100 % du coût défrayé pour la collecte sélective.

Responsable : Président de la CMQ

Adoptée

Forum métropolitain 2004

Intervention de M. Michel Giroux pour souligner la tenue du Forum métropolitain du 13 novembre dernier réunissant les élus du territoire métropolitain afin de prendre connaissance du résultat de la consultation sur la vision stratégique, discuter entre eux en atelier sur le Plan des grands enjeux du développement économique et des orientations en matière d'aménagement.

Période d'intervention des membres du conseil

Période d'intervention des membres du conseil

Période de questions du public

Intervention d'un représentant des Amis de la vallée du Saint-Laurent relativement au dépôt du rapport sur la vision stratégique. Il soulève l'importance de ne pas séparer les questions d'aménagement et d'environnement en particulier en ce qui concerne le fleuve Saint-Laurent qui ne doit pas être simplement perçu comme un élément de loisir, mais également un élément d'aménagement.

Question de madame Melvina Delwaide relativement à la Rive-Sud, aux plages, aux terres agricoles, aux territoires de Beaumont et de Saint-Vallier, aux chalets, etc.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2004-93

Sur proposition de M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

VICE-PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE